



Planning temps de travail et rattrapage

Par **Linugis**, le **07/11/2016** à **20:55**

Bonjour, je suis employé dans une petite structure en CDI a temps complet. Je suis sous le droit du travail classique sans convention collective.

Mon employeur me demande au jour le jour de quitter mon poste plus tôt par rapport a mon planning par manque d'activité. Les heures non travaillé me seront demandé en sur activité (par rapport a mon planning) au moment ou il y auras un besoin dans l'entreprise.

Est ce un mode de fonctionnement légal, sachant qu'il n'y a pas de date fixé de remise a zéro du compteur d'heure ?

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **07/11/2016** à **21:20**

Bonjour,

La modulation du temps de travail ne doit pas s'exécuter de cette manière et est encadrée, il ne peut s'agir que d'aménagement du temps de travail...

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **Linugis**, le **08/11/2016** à **08:40**

Merci pour la réponse et le lien.

Bonne journée